

Appel à Projets « International » 2018

Action 3 – Internationalisation des Humanités

Critères d'éligibilité pour les revues ou ouvrages, tels que définis par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS.

Ces critères sont donnés à titre indicatif.

Présentation de la revue ou de l'ouvrage (version papier et/ou électronique)

- Visibilité de l'entité éditrice, du directeur ou de la directrice, de l'adresse et du lieu d'édition physique de la revue et d'une page de présentation (titre, volume, ISSN, date, etc.) ;
- Affichage de la composition des instances de la revue avec les affiliations des membres ;
- Affichage de la politique éditoriale de la revue : objectifs, thématique et/ou public ;
- Identification des auteurs (fonction et affiliation) ;
- Descriptif bibliographique au début de l'article et/ou modèle de citations de l'article.
- Ancienneté minimum 1 à 2 ans (4 à 6 numéros)

Contenus scientifiques de la revue ou de l'ouvrage

- Publication à destination des communautés scientifiques de travaux scientifiques : les articles doivent refléter des travaux de recherche (par opposition à des comptes rendus ou notes de lecture) ;
- Publication de travaux de recherche originaux (non encore publiés) : mention de l'exigence d'originalité dans la présentation de la revue ou les instructions aux auteurs – par exemple, « pas de soumission à d'autres revues » ;
- Régularité de la parution : revue paraissant l'année de sa datation ;
- Instructions aux auteurs : bibliographie normalisée, feuille de style, etc. ;
- Périodicité de la publication et nombre d'articles publiés.
- Nombre d'articles spontanés reçus

Organisation et ouverture de la revue ou de l'ouvrage

- Ouverture et pluralisme des instances éditoriales : présence de chercheurs venus d'institutions différentes et représentants de courants de pensée différents (en évitant la présence de plus d'un tiers de membres d'une même institution) ;
- Fonctionnement et renouvellement régulier des instances éditoriales : le rédacteur en chef de la revue doit également disposer d'un mandat de 4 à 5 ans renouvelable une fois ;
- Présence significative d'auteurs extérieurs à l'entité éditrice (50% des travaux publiés au minimum) ;
- Délai de réponse aux auteurs et délai de publication raisonnables (4 mois pour l'évaluation et 6 à 12 mois pour la publication) ;
- Instances dans la revue : Rédaction/comité de rédaction (définit la politique éditoriale, prépare les livraisons, sélectionne les manuscrits, choisit les experts et assure le lien entre ceux-ci et les auteurs) ; Comité de lecture (ouvert ou non, vivier d'experts pour l'évaluation) ; Comité/conseil scientifique évalue périodiquement la politique éditoriale et les objectifs scientifiques de la publication.

Procédure d'évaluation des articles de la revue ou de l'ouvrage collectif

- Double expertise en double aveugle : procédure anonyme ; grille d'expertise à disposition des experts ; critères et procédure d'évaluation publics (en ligne sur le site de la revue) ;
- Expertise extérieure à l'entité et/ou à l'éditeur : au moins 1 expert en dehors des instances de la revue pour chaque article évalué ;
- Pour les numéros thématiques, appel à contributions systématique et expertise extérieure des articles
- Rapport d'expertise envoyé à l'auteur sous forme originale ou sous une forme synthétisée ;
- Visibilité de la date de réception et d'acceptation des articles (indiquer les deux dates) dans le format papier et dans la version en ligne ;
- Taux de rejet des articles.

Diffusion et de visibilité (version papier et/ou numérique)

- Importance de la diffusion pour le support papier et/ou numérique : nombre d'abonnement papier et/ou de téléchargement et visites des sites/portails ;
- Qualité et couverture de la version numérique de la revue/ouvrage : accès en ligne au texte intégral pour l'ensemble des numéros de la revue (y compris les plus récents) ; Durée raisonnable de la barrière mobile (2 ans maximum y compris l'année en cours) ;
- Diffusion sur un ou plusieurs portails français et/ou étrangers + site web de la revue ;
- Qualité du référencement de la revue/ouvrage : présence dans les grandes bases de données bibliographiques nationales et internationales ; présence dans les listes de revues HCERES/AERES, ERIH, et dans les bases de données bibliométriques WOS, Scopus, etc.

Dimension internationale

- Ouverture internationale dans la composition des comités ;
- Pourcentage des auteurs étrangers et des articles en langue étrangère ;
- Part des abonnements à l'étranger et notamment des institutions étrangères ;
- Présence de résumés, mots clés et sommaires bilingues (version papier et numérique) ;
- Version bilingue du site web + du portail de diffusion + des articles de la revue/ouvrage.